

ELEVAGE DE BISONS

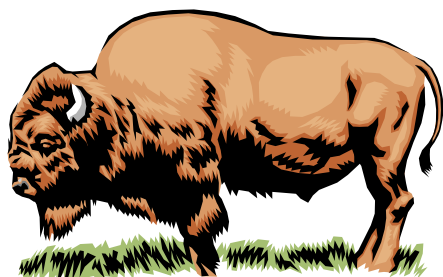
CONDITION DE RÉUSSITE DU PROJET

Temps de travail	faible
Investissement	Relativement important, avec un retour sur investissement long.
Compétences	Obligation d'obtenir un "certificat de capacité" Aptitude commerciale

CONTEXTE LORRAIN

Dans la région Lorraine, seulement deux producteurs sont référencés. De plus, aucun abattoir n'est équipé pour réaliser l'opération d'abattage.

L'abattoir le plus proche se trouve à Dijon.



MARCHÉS et DÉBOUCHÉS

Marchés

Il n'y a pas de filière structurée pour la commercialisation de la viande de bison en France. Mais les Français consomment plus de viande de bison qu'ils n'en produisent. En 1996, entre 800 et 1 500 tonnes de viande importée pour 150 tonnes produites.

La viande de bison

La filière n'est pas structurée, et il est donc indispensable que chaque éleveur maîtrise la commercialisation de sa production. Cela passe par le développement d'un marché local et donc un contact personnel entre l'éleveur et ses clients (particuliers, restaurateurs, GMS, bouchers).

L'éleveur peut passer par un autre éleveur qui a réussi à développer ses propres débouchés et lui vendre les carcasses ou les brouillards à engraisser.

Le tourisme

Le bison fait rêver et constitue un support idéal pour développer une activité touristique. Mais seul, il ne suffit pas. Il convient à l'éleveur d'organiser son activité autour de la présence des bisons : visites, spectacles, gastronomie,...

Les reproducteurs

La vente de reproducteurs ne peut suffire à rentabiliser un élevage.

Les sous-produits

Même si elle reste marginale, la commercialisation des sous-produits peut être un plus : cuir, peaux tannées, trophées, crânes peints, ...

Espèce

Il existe trois espèces de bisons, mais la seule élevée en France est le bison des plaines appelé bison- bison- bison, originaire d'Amérique du Nord.

Le bison est un animal de très grande taille, comptant parmi les plus gros bovidés du monde. Le mâle peut atteindre 800 à 1 200 kg à l'âge adulte.

Reproduction

Le premier vêlage est conseillé à partir de trois ans (maturité sexuelle des femelles vers 2,5 ans et des mâles à 2 ans). La durée de la gestation est de 275 à 290 jours. Bien soignée, la bisonne peut avoir un bisoneau par an.

Le bisoneau pèse 18 à 25 kg à la naissance. La mise bas se fait sans assistance.

L'allaitement dure de 6 à 8 mois.

Le pourcentage des vêlages est de 85 à 95 %.

La maturité physique est atteinte entre 5 et 6 ans pour les femelles et entre 6 et 9 ans pour les mâles.

Chargement

Le Ministère de l'Environnement préconise un chargement de 1,2 ha par bison, soit 0,83 UGB/ha, notamment pour préserver l'image "extensive" que le bison porte actuellement.

Traitement sanitaire

Le bison est un animal relativement résistant s'il est élevé dans des conditions proches de son état naturel, c'est-à-dire sur de grandes surfaces et avec une alimentation riche en fibres. Les principales pathologies rencontrées sont les mêmes que pour l'élevage bovin allaitant.

Alimentation

Le bison demande une alimentation de qualité pour exprimer au mieux ses qualités zootechniques.

Il convient de privilégier les graminées riches en fibres plutôt que celles riches en protéines (le bison réutilise l'urée de son sang et il est même dangereux de lui apporter trop de protéines ou d'azote).

Il est important de lui apporter un complément minéral toute l'année.

En hiver, le bison diminue sa prise alimentaire et perd du poids. Un bison adulte consomme 15 kg de foin par jour.

Un nourrisseur sélectif avec apport de céréales permet aux veaux d'augmenter leur poids de sevrage après deux mois. Les bisonnes reproductrices peuvent être complémentées en céréales.

Par sa nature sauvage, le bison ne se plaît pas enfermé. Il ne supporterait pas une stabulation. Il est indispensable qu'il soit toute l'année au pâturage.

Le piétinement du bison n'est pas à comparer avec celui du bovin, du fait de sa semi- hibernation. Des sols non porteurs pour des bovins supportent le bison.

Manipulation et contention

Les bisons sont des animaux calmes, qui peuvent devenir dangereux s'ils se sentent menacés. Il faut donc les manipuler avec rigueur et attention.

Ils vivent en groupe et il est illusoire de vouloir séparer des animaux. Il faudra donc capturer tout le troupeau pour arriver à isoler un animal dans le corral.

Il est indispensable de s'équiper d'un corral solide, d'un couloir de contention et d'une cage de contention spécifique pour trier les animaux et leur apporter les soins.



RÉGLEMENTATION

Certificat de capacité

Le bison est classé comme animal non domestique. A ce titre, l'éleveur doit être titulaire d'un "certificat de capacité" pour l'entretien de ces animaux.

Ce certificat est personnel, incessible. Il est délivré par le Ministère de l'Environnement.

Le dossier de demande est à déposer à la DSV.

Autorisation d'ouverture d'élevage

Pour pouvoir installer son élevage, l'éleveur doit faire une demande d'autorisation d'ouverture d'élevage. Celle-ci comprend l'espèce entretenue, l'effectif, les surfaces, la charge à l'hectare, le type de clôtures et de matériel de

contention, ainsi que des caractéristiques concernant le demandeur.

Cette demande se fait conjointement à la demande de certificat de capacité auprès des services vétérinaires (DSV).

Visites touristiques

Pour pouvoir présenter l'élevage au public, et si l'accès aux bisons est payant, l'éleveur doit posséder un certificat de capacité spécifique (sécurité et qualité du message). En parallèle, l'établissement entre dans la catégorie des "installations classées pour la protection de l'environnement" (demande à réaliser avec étude d'impact à la charge de l'éleveur).

Le bison des plaines possède un statut d'animal non domestique, mais son élevage en vue de la production de viande répond aux mêmes directives que celles des bovins domestiques (identification, conditions sanitaires, ...)

INVESTISSEMENT

Cheptel

De 1 300 à 4 000 € par animal selon l'âge et la catégorie de l'animal.

Matériel de contention

De 9 000 à 11 000 € :

Corral de 200 m² minimum, poteaux scellés, hauteur de 2 m 30 minimum

Couloir de contention large de 2 à 3 m

Cage de contention

Clôtures

De 1,5 à 6 €/mètre linéaire :

Grillage à gibier de type cyclone de 1,90 m de haut

ou

Clôture électrique de 6 fils galvanisés branchés sur secteur.

MAIN D'OEUVRE

L'éleveur doit posséder un certificat de capacité (voir réglementation).

Le temps de travail pour l'élevage est relativement faible. Comme pour tout autre élevage extensif, l'essentiel consiste à observer le troupeau pour être en capacité d'intervenir en cas de problème sanitaire.

L'autre partie consiste à savoir manipuler ces animaux qui restent sauvages. Le bison est un animal rapide, qui peut charger s'il se trouve en difficulté ou isolé du troupeau.

AIDES FINANCIÈRES

Comme tout élevage de bovins, cet élevage peut bénéficier des aides à l'installation (DJA) PSE, d'un PAM. Le bison ne touche aucune prime PAC, mais entre dans le chargement pour le calcul du complément de prime.

Conseil Régional

Des aides régionales au titre de la diversification existent dans le cas d'une création d'activité. Elles prennent en compte le coût de l'investissement du matériel spécifique (neuf ou d'occasion) à condition qu'il soit acheté chez un concessionnaire.

Autres aides

Accès possible à la DJA et au PI (voir fiche "Financement du projet").

Pour le montage des dossiers, contacter les conseillers agricoles des Chambres d'Agriculture.

ANALYSE ÉCONOMIQUE

Attention, ce sont les chiffres d'un élevage.

Par animal reproducteur pour un chargement de 1,2 et un taux de réussite de vêlage de 0,85.

1 bisonneau sevré à **1 300 €**

Charges : 252 €

Charges opérationnelles 252 €

Frais vétérinaires	25 €
Fermage	76 €
Engrais	30 €
Foin (coupe en été et redistribution)	76 €
Compléments alimentaires	45 €

Produits : 1 105 €

1 105 €



Marge brute

835 €/bisonne

Non compris les amortissements très variables d'une exploitation à l'autre.

A compter aussi quelques frais de commercialisation, là aussi très variables selon la capacité commerciale de l'exploitant.

FORMATION

Cycle court et/ou cycle long

François LAMBERT (Docteur Vétérinaire) réalise des formations sur "l'Élevage du Bison" destinées aux professionnels, en fonction de la demande.

Fédération Française des Eleveurs de bisons
Grande rue - 52 230 ECHENAY
Tél : 03 25 94 07 71

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Fiche réalisée avec les informations de

Pascal ROL – conseiller diversification à la Chambre Départementale d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle.

Monsieur BIEVELOT - Président de la Section des Eleveurs de Bisons de la FNB.

Bibliographie

La plaquette "L'élevage du bison des plaines en France", guide technique d'information sur son élevage et ses débouchés - édité par l'Institut de l'Élevage (1997), dont de larges extraits sont tirés.

Internet

www.fermedesbisons.be

Site d'une ferme d'accueil avec élevage de bisons dans les Ardennes Belges.

Pro.wanadoo.fr/bisons.lutier

Site de la ferme d'élevage de bisons de Monsieur Lutier, en France.

www.randals-bison.com

Site de présentation d'une ferme "far west" avec élevage de bisons.

Rencontre de professionnels

Pour connaître les coordonnées d'agriculteurs qui acceptent de faire partager leurs expériences, veuillez prendre contact avec le(s) conseiller(s) des Chambres d'Agriculture.

Adresses utiles

Association "Bisons de France"

Pr. GUENOT Emmanuel
9, rue Rochet
70160 BREUREY-LES-FAVERNEY
Tél : 03 84 91 35 71

Fédération Nationale Bovine

Section des éleveurs de Bisons

149, rue de Bercy
75595 PARIS CEDEX 12
Tél : 01 40 04 51 07 – Fax : 01 40 04 51 22

Fédération Française des Eleveurs de bisons

François LAMBERT (Docteur Vétérinaire)
Grande rue
52230 ECHENAY
Tél : 03 25 94 07 71